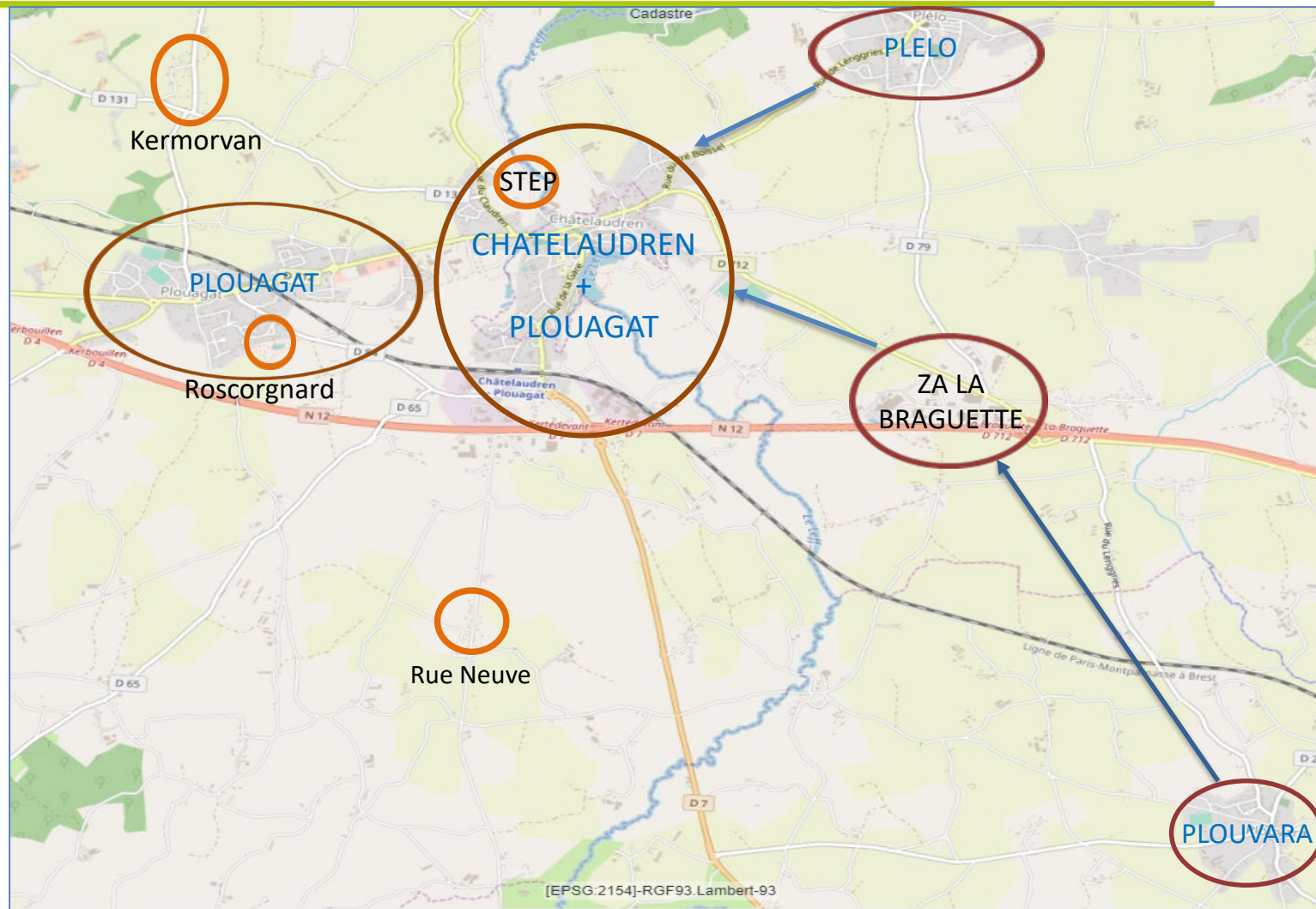


A decorative graphic element on the left side of the banner, consisting of three wavy, overlapping lines in purple and light green, similar to the logo's graphic element.

Campagne de Réhabilitation des branchements non-conformes



L'assainissement collectif à PLOUAGAT et PLOUVARA





L'assainissement collectif à PLOUAGAT et PLOUVARA

Constat : Leff Armor, des réseaux impactés par les eaux pluviales :

- PLOUAGAT : Etude portant sur 3 systèmes d'assainissements :
618 Abonnés, 498 contrôlés, 82 non conformes.
- PLOUVARA : assainissement transféré vers la STEP de COCHEDO :
178 Abonnés, 134 contrôles, 22 non conformes.
- Les non conformités :
 - Eaux Pluviales (EP) dans les Eaux Usées (EU) ->(Eaux Parasites)
 - EU dans les EP ->(Pollution)
 - Mélanges EP/EU

Pour améliorer la situation :

- Des travaux sur les réseaux de l'ensemble du territoire (Bâche tampon, réhabilitations de réseaux...)
- La réhabilitation des branchements non conformes



Contexte et rappel réglementaire

Un contexte réglementaire :

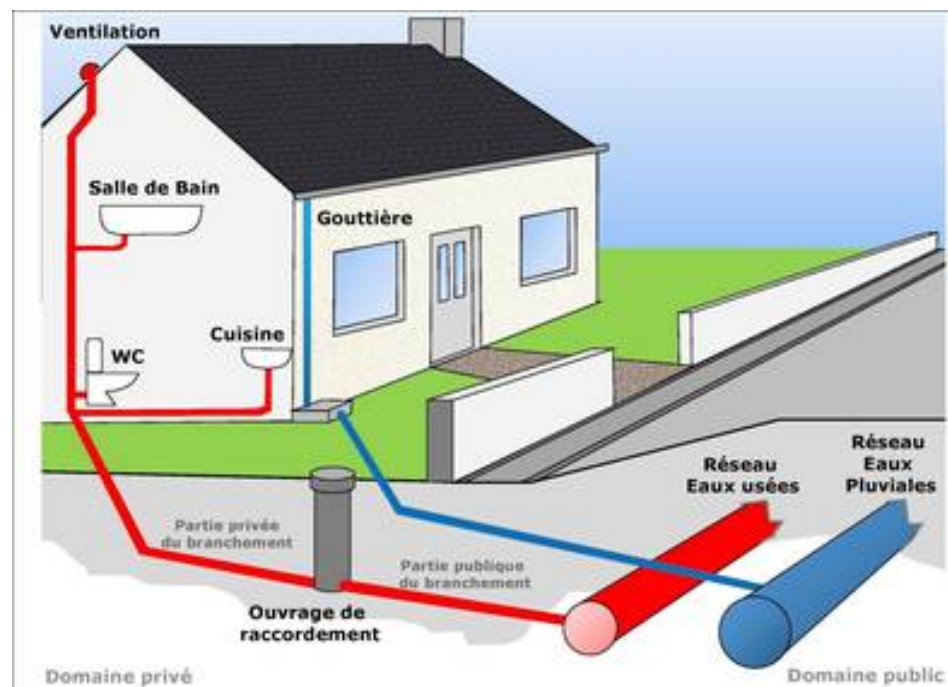
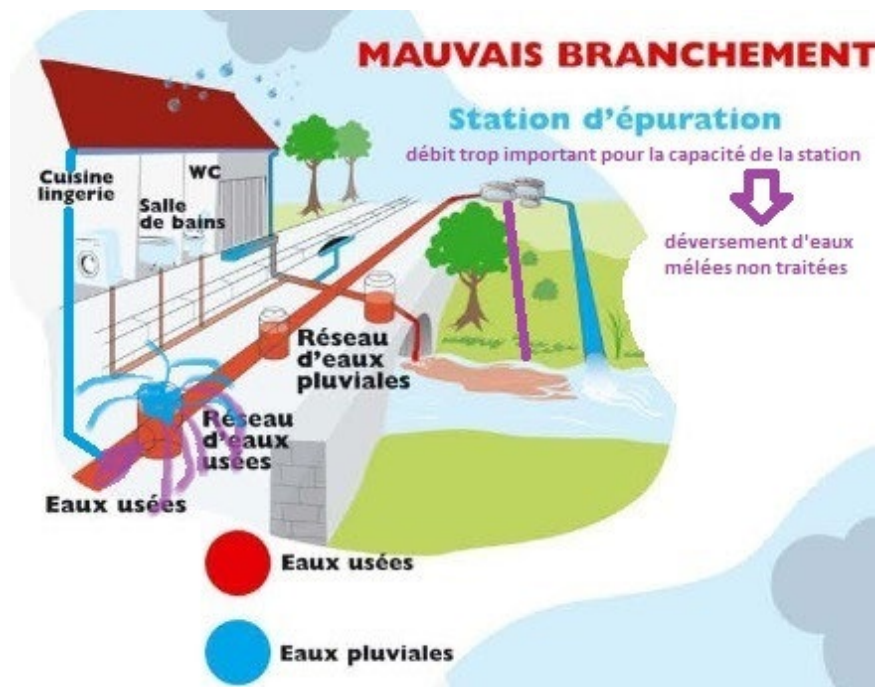
- Obligation de se raccorder à l'assainissement collectif si vous êtes dans le zonage
- Récupérer toutes les eaux usées domestiques (cuisine, SDB, machine à laver...). Eviter le rejet de tout autre élément dont les eaux pluviales.
- Obligation de cesser toute pollution par rejet de ses eaux usées hors assainissement collectif.

Pour aller plus loin :

- Le Code de la Santé Publique (Art. L 1331-4)
- Le Code de l'Environnement (Art. L 211-5 alinéa 2)
- Loi sur l'eau n° 92-3 du 03/01/1992 et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006
- Le Règlement de Service Assainissement collectif de Leff Armor Communauté (Art. 2, 3, 8, 12 et 17)



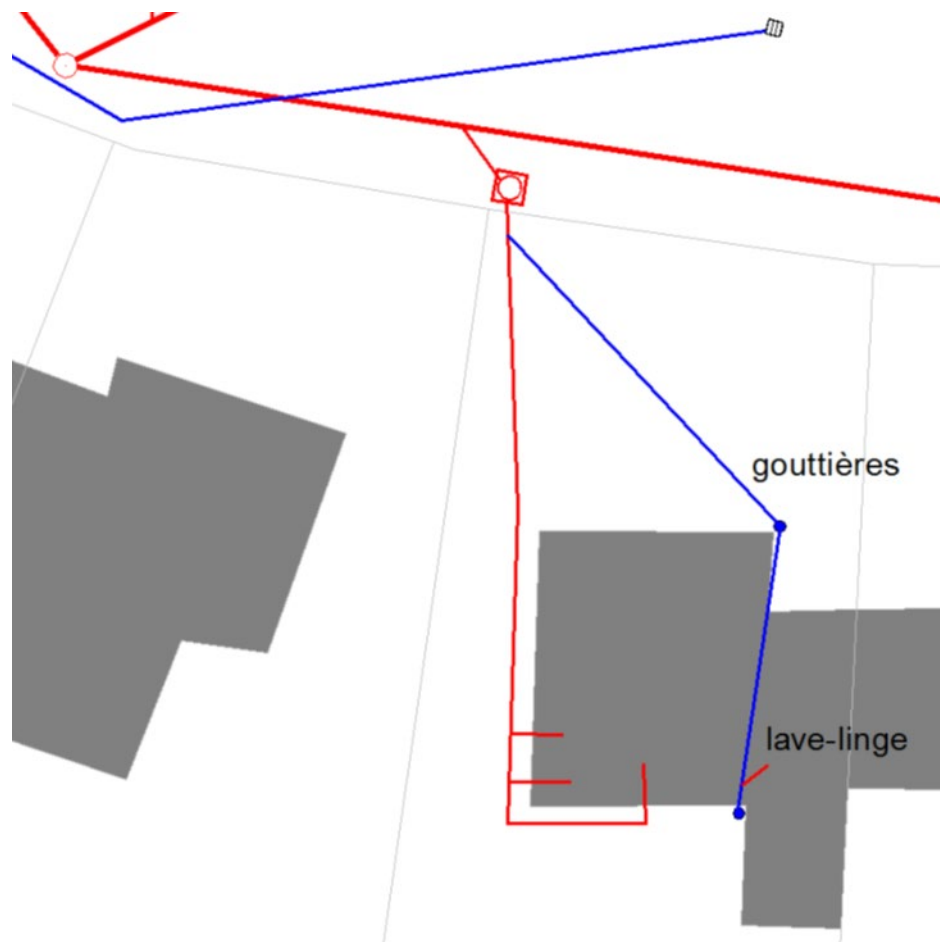
Un branchement non-conforme ?





Un branchement non-conforme ?

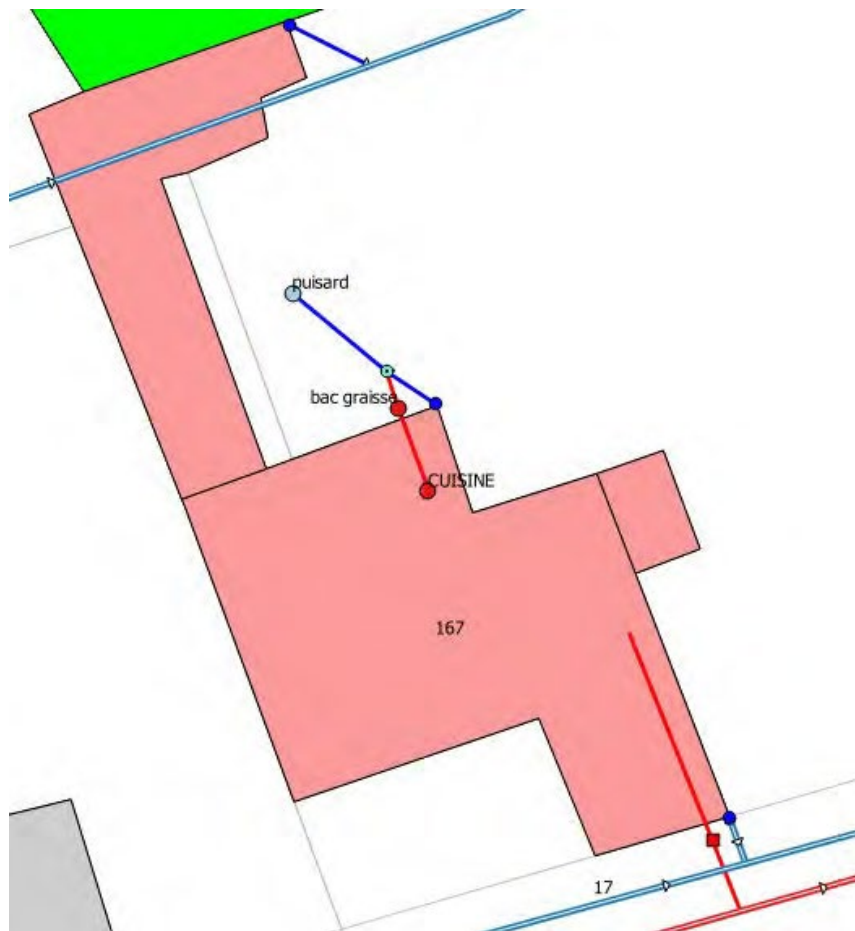
Cas de non-conformité : Eaux Parasites (EP =>EU)





Un branchement non-conforme ?

Cas de non-conformité : Pollution (EU=>EP)





Les aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne

La subvention jusqu'au 31 décembre 2018 c'est :

- 60% du montant des travaux de mise en conformité
- Sans conditions de ressources
- Sans plafond



Démarche et rôle de Leff Armor



Attention à ne pas signer votre devis avant la réception du courrier d'éligibilité!!



Démarche et rôle de Leff Armor

Vous faites réaliser **les travaux par l'entreprise retenue** et sur la base du devis validé par l'Agence de l'Eau.

A l'issue des travaux, et sur demande de l'usager, le service assainissement vérifie la conformité des travaux sur site et délivre **le certificat de conformité** de l'installation

Vous transmettez la facture acquittée des travaux ainsi que le devis signé au Service Eau et Assainissement

Leff Armor Communauté vous verse la somme de la subvention validé par l'Agence de l'Eau



Démarche et rôle de Leff Armor

Liste des documents nécessaires pour la demande d'aide :

- Un plan du futur assainissement
- 2 devis non signés d'entreprises différentes
- Convention de mandat signée
- Courrier explicatif des travaux
- Une taxe foncière (ou acte notarié si achat)
- Un RIB

Pour le versement de la subvention :

- Le devis signé
- Un certificat de conformité
- La facture acquittée



Contacts

Vos interlocuteurs privilégiés pour la démarche de subvention et tout conseil technique :

Frédéric VINATIER – frederic.vinatier@leffarmor.fr

OU

Elise DE AZEVEDO – elise.deazevedo@leffarmor.fr

Tél : 02.96.79.77.77



Merci pour votre écoute
Le Service reste à votre disposition pour plus
d'informations

